

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 25 septembre 2023

Présidence de Monsieur Samuel BUIL

Quorum : 15

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I. Fonctionnement : - Permanences des petites vacances, - Modalités d'élection des représentants de parents d'élèves au CA.	Extrait Avis	4 4-5			
II. Affaires pédagogiques et éducatives : - Rentrée 2023-2024, - Missions particulières, - Protocole Harcèlement, - Rapport Annuel de Fonctionnement Pédagogique (RAFP).	Extrait Vote Extrait Vote	5 à 7 7-8 8 9	11 10		
III. Affaires financières : - Séjours pédagogiques, - Contrats et conventions, - Tarifs 2024, - Crédits globalisés 2023, - D.B.M., - Prélèvement automatique, - Clé de répartition budgétaire, - Vente mur escalade et remorque.	Vote Vote Vote Vote Vote Vote Vote Vote	9-10 11 11-12 12 12-13 13 13 14	13 à 16 18 - 23 19 12 17 20 22 21		
IV. Questions diverses		14-15			

Signatures

Le Président de séance,
Samuel BUIL



Le Secrétaire de séance,
Mariannick BERTIN



Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 03 octobre 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom Prénom	P	A	E	NOM Prénom	P	A	E
Administration	Cheffe d'établissement	TABART Isabelle		X	X				
	Chef d'établissement adjoint	BUIL Samuel	X						
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X						
	CPE	VERGNAUD Clément-Charles	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille		X	X				
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X				
	Groupement de communes	ADELEE Serge	X						
	Commune siège	PONZO Marjorie	X						
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie		X	X				
S/Total			5	4	4		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BORDIN Lucile	X						
		LIEURADE Sophie	X						
		RAUTUREAU Christine	X						
		ROGGY Paul-Vincent	X						
		THEBAUDIN Corinne	X						
		YVIS Morgane	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	BEDEL Joël	X						
	PANIER Nicolas	X							
S/Total			8	0	0		0	0	0
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves élus	AUGIZEAU Virginie	X						
		BERTIN Mariannick	X						
		CORDONNIER Magalie	X						
		DE ALMEIDA Christine	X						
		GEFARD Morganne	X						
		NAY-LAMOUR Sandra	X						
	Elèves élus	GATEAU Noreen	X						
	GRONDIN Corinne	X							
	MAREIX ROY Lucas			X					
S/Total			8	1	0		0	0	0
TOTAL			21	5	4		0	0	0

21 membres présents à 18h04, le président ouvre la séance du conseil d'administration.

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des Parents d'élèves, Mme BERTIN Mariannick.

Suppression à l'ordre du jour :

- *Affaires pédagogiques et éducatives :*
Épreuve orale du DNB
- *Affaires financières :*
Charges communes 2024

Compléments à l'ordre du jour :

- *Affaires financières :*
Clés de répartition budgétaire
- Questions diverses
 - Les fournitures scolaires : Pourquoi faire valider en CA des listes de fournitures scolaires émises par les enseignants si elles ne sont pas respectées à la rentrée ? Plusieurs enseignants ont changé ou ajouté des fournitures. Lorsque les parents achètent un kit de fournitures scolaires auprès de la FCPE c'est justement pour éviter de devoir faire les magasins.
Les membres actifs de la FCPE Solje sont en réflexion sur les conditions de poursuite de vente de kits scolaires pour la rentrée 2024.
 - PIAL : Quel est le nombre d'élèves reconnus MDPH ? Combien d'entre eux sont sans AESH ou avec un nombre d'heure réduit par rapport à ce qui leur est attribué ? Combien de dossiers sont encore en attente de validation ?
 - L'aumônerie : La FCPE Solje a lancé une pétition en ligne demandant la fermeture de l'aumônerie au sein du collège. Quelle est la situation à ce jour ? Quel est le nombre d'élèves inscrits ?

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 5, séance du 29 juin 2023.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

I- Fonctionnement

➤ *Permanences des petites vacances*

A chaque période de petites vacances scolaires, le collège Alexandre Soljenitsyne est fermé. Toutefois, des permanences de vacances sont assurées par Madame l'Adjointe-Gestionnaire, Monsieur le Principal-Adjoint et Madame la Principale, notamment pour permettre aux personnels techniques d'intervenir et d'entretenir l'établissement hors de la présence des élèves.

Les secrétariats restent ouverts sur ces périodes. Ces permanences permettent également aux anciens élèves de troisième de venir récupérer leurs diplômes lorsqu'ils n'ont pas pu se présenter lors de la remise officielle organisée par le collège. Cette dernière est prévue le vendredi 17 novembre 2023.

Ainsi, le collège sera ouvert à chaque période de petites vacances scolaires :

- ✓ **Vacances de la Toussaint** : Lundi 23 et mardi 24 octobre 2023,
- ✓ **Vacances de Noël** : Jeudi 4 et vendredi 5 janvier 2024,
- ✓ **Vacances d'Hiver** : Lundi 26 et mardi 27 février 2024,
- ✓ **Vacances de Printemps** : Lundi 22 et mardi 23 avril 2024.

Pendant le reste du temps, une permanence téléphonique est assurée pour les services académiques et départementaux en cas d'urgence.

➤ *Modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration*

Le décret n°2023-805 paru le 21 août 2023 et modifiant l'article R 421-30 du code de l'éducation, autorise la mise en place du vote électronique dans les collèges et les lycées. Le recours à cette modalité de vote est décidé par le chef d'établissement après consultation du conseil d'administration :

« Les conditions du vote par correspondance et par voie électronique sont définies par arrêté du ministre chargé de l'éducation dans le respect de la protection des données personnelles et des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales, notamment le secret du scrutin, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, la sincérité des opérations électorales et la surveillance effective du vote. »

Choix du prestataire :

Index education – Logiciel Pronote (conforme RGPD)

Calendrier des opérations :

Affichage des listes électorales : 22 septembre 2023 (à consulter à l'accueil de l'établissement)

Date limite de dépôts des candidatures : 2 octobre 2023

Ouverture du vote en ligne : du 6 au 13 octobre 2023

Dépouillement du vote et publication des résultats : 6 octobre 2023 à partir de 16h30

Composition du bureau de vote électronique :

Le bureau de vote électronique est composé des membres suivants :

- un président : Mme Tabart
- un secrétaire désigné par le chef d'établissement : Mme Meyer
- un délégué de liste désigné par chacune des listes candidates à l'élection : Mme Cordonnier.

Mise à disposition d'un poste informatique dédié :

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

Dans l'hypothèse où un électeur n'est pas en possession d'un outil électronique pour voter (ordinateur personnel, téléphone portable, tablette numérique), un poste informatique est mis à sa disposition au secrétariat du collège.

Ce poste informatique est accessible pendant les heures d'ouverture de l'établissement scolaire.

Dépouillement :

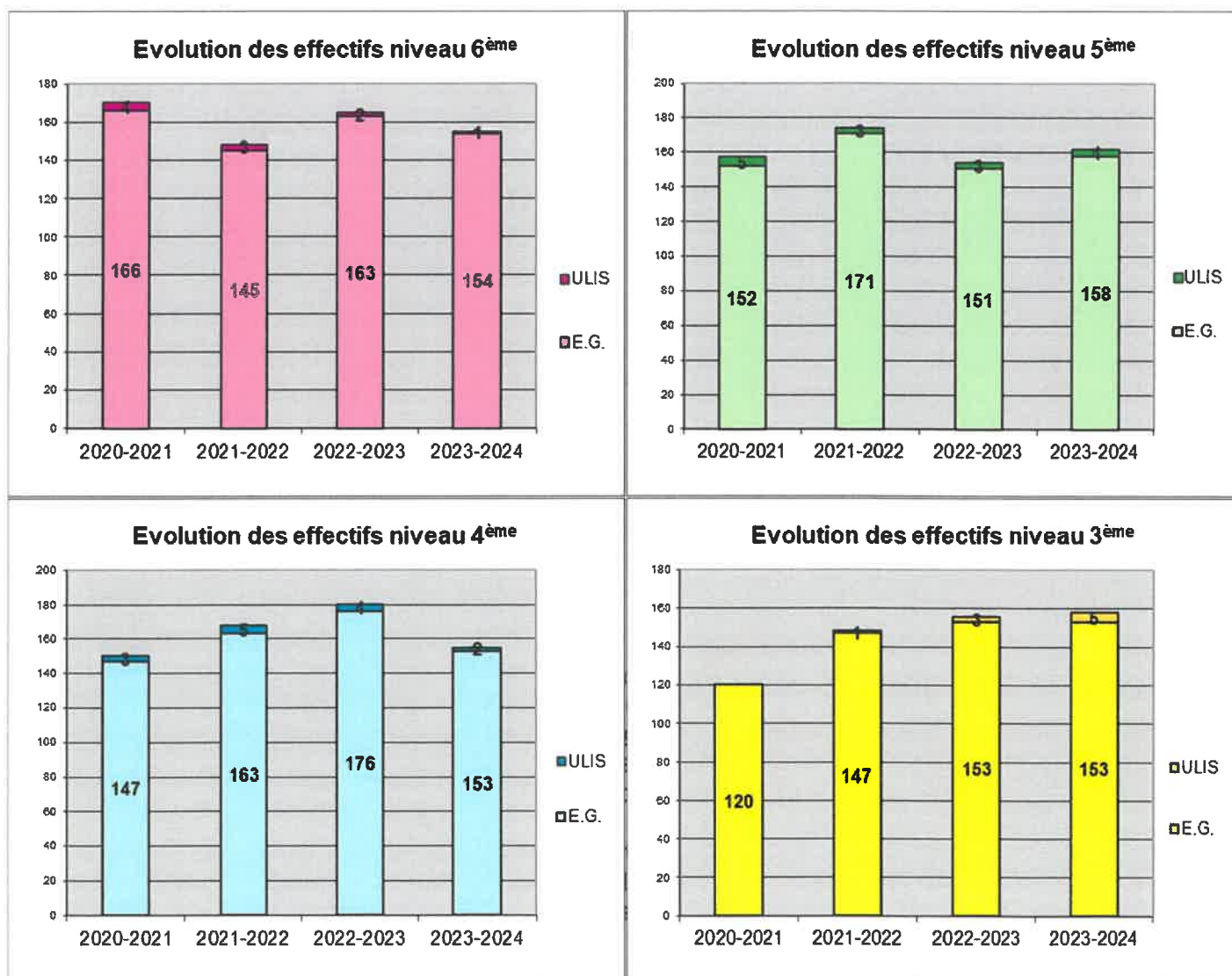
Il aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 à partir de 16h30 en présence des membres du bureau de vote électronique dans le bureau de la principale.

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ Rentrée 2023-2024.

Monsieur le Principal-adjoint présente aux membres du conseil d'administration un point sur les éléments statistiques à la rentrée de septembre 2023.

Effectifs par niveaux :



Conseil d'Administration n° 1
Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

Effectifs au 26 septembre 2023

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
155	162	155	158
		TOTAL	630

Résultats du DNB :

TAUX DE REUSSITE 85,1% (académie 91,0%)

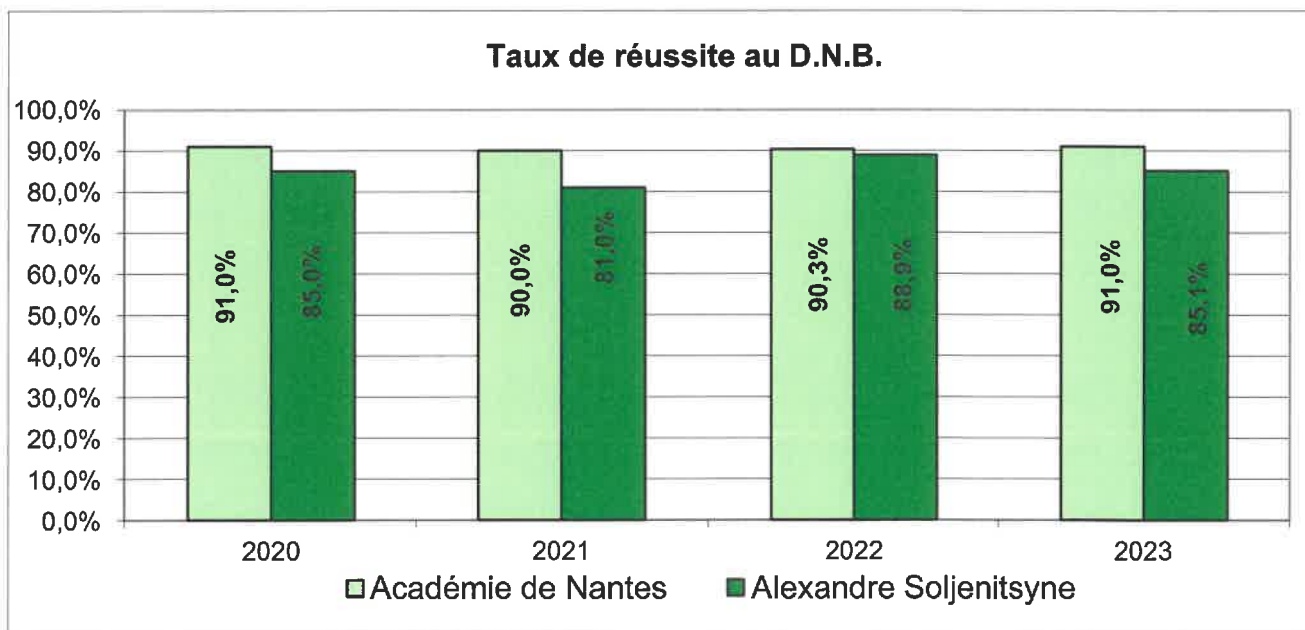
MENTIONS

Très bien : 21,6% (18,8%)

Bien : 24,1% (23,5%)

Assez bien : 26,6% (29,7%)

Admis sans mention : 27,5% (28,0%)



Le vendredi 17 novembre 2023, il est prévu d'accueillir nos anciens élèves de troisième afin de procéder à la remise des diplômes de la session 2023.

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

Monsieur le Principal-adjoint poursuit la présentation des données statistiques de l'orientation après la classe de 3^{ème}.

Résultats de l'orientation après la classe de 3^{ème} :

Orientation	NB	%
2nde générale et technologique	85	57,4 %
2nde Professionnelle	33	22,2 %
CAP	25	17 %
Maintien en 3ème	4	2,7 %
Absence de dossier	1	0,7 %
TOTAL	148	100 %

18 non affectés au 1^{er} juillet 2023. 13 élèves ont obtenu une solution après l'été et 4 élèves ont fait le choix de doubler. 1 élève non orienté a été pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage.

➤ **Indemnités de Mission Particulières**

Le service et les missions des enseignants du second degré ont été définis par le décret du 20 août 2014. Il en découle trois ensembles de missions identifiées et reconnues :

- Le service d'enseignement dans le cadre de maxima de service hebdomadaire,
- Les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement,
- Des missions particulières exercées par certains enseignants au sein du collège ou au niveau académique.

C'est pour ce dernier groupe de missions qu'il est prévu le versement d'une indemnité.

Monsieur le Principal Adjoint rappelle que pour l'année scolaire 2023-2024, le collège a obtenu 9,25 I.M.P. dans sa dotation globale horaire. Ce taux est variable d'une année à l'autre.

Après avis favorable du Conseil pédagogique en date du 26 septembre 2023, le Principal-Adjoint présente l'utilisation de la dotation des I.M.P. pour l'année scolaire 2023-2024.

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

	Nom	Prénom	taux	IMP
COOR.APSA	GUILLOTEAU	Fabien	3	1
COOR.APSA	ROGGY	Paul-Vincent	3	1
REF.NUM	RENOU	Tony	3	1
REF.NUM	DEVAUD	Jean-Noël	3	1
AUTRE MISS. PIX	DEVAUD	Jean-Noël	1	0,25
REF.CULT	COATANTIEC	Lydie	3	1
COOR.TECHNO	SAGNY	Frédéric	3	1
COOR.DISC	COTTIN	Morgane	1	0,25
COOR.DISC	CHEVET	Magalie	1	0,25
COOR.DISC	CHAPIN	Vanessa	1	0,25
COOR.DISC	LIEURADE	Sophie	1	0,25
REF. PHARE	VERGNAUD	Clément-Charles	3	1
COOR. DISTRICT UNSS	GUILLOTEAU	Fabien	3	1
			TOTAL	9,25

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres de ce conseil la proposition d'attribution d'Indemnité pour Mission Particulière telle qu'elle a été présentée.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

► **Protocole harcèlement**

Le Protocole est présenté par Monsieur Vergnaud, Conseiller Principal d'Education.

La lutte contre le harcèlement s'effectue en 3 étapes :

- Etape 1 : la sensibilisation : il s'agit d'actions de prévention et de la formation des ambassadeurs.
- Etape 2 : le repérage des situations de harcèlement : l'équipe Phare est élargie cette année avec l'intégration de nouveaux professeurs et des cycles de formation proposés.
- Etape 3 : le traitement des situations de harcèlements. Méthode de préoccupation partagée. A ce jour, pour lutter contre le harcèlement, plusieurs réponses existent : la réponse disciplinaire, l'entretien avec les familles et depuis la rentrée, le signalement des faits au procureur de la république.

Au sein du collège, un projet concernant des cours d'empathie est en discussion.

**Conseil d'Administration n° 1
Mardi 03 octobre 2023 à 18h00**

➤ Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique et les conditions matérielles de fonctionnement

Monsieur le Principal-Adjoint présente les points saillants du rapport. Il précise que ce rapport comporte douze annexes rédigées par les différents instances et acteurs du collège, ainsi que des bilans sur les ateliers et actions.

IPS : Indice de Position Sociale pour le collège 100,8. (facteurs économiques, sociaux et culturels)

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose au vote ce rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

III- Affaires financières.

➤ Séjours pédagogiques :

Les projets de séjours 2024 ont été préparés par l'équipe pédagogique. Une réunion pour la remontée des différents projets s'est déroulée le lundi 18 septembre 2023.

Les séjours impliquent une participation financière des familles et sont donc facultatifs.

Quatre projets de séjours éducatifs sont présentés.

✓ Séjour à Rome :

Ce projet de séjour a déjà été présenté lors du Conseil d'Administration du 29 juin 2023. Les modifications par rapport au projet initial sont les suivantes :

- Nombre de participants : 45 élèves au lieu de 36 et 5 accompagnateurs au lieu de 4 ;
- Dates du séjour : du 18 au 21 mars 2024 soit une journée de moins par rapport au projet initial (coût de l'hébergement qui a augmenté et a nécessité de modifier le séjour).

Le coût du séjour reste le même soit 465,00 € par élève auquel il faut enlever la participation du Département soit une participation des familles à hauteur de 440,00 €.

La participation par accompagnateur est identique également soit 494,00 € mais l'incidence sur le budget est plus importante étant donné qu'il y a un accompagnateur supplémentaire.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour à Rome et son financement, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

✓ **Séjour à la montagne :**

Un séjour à la montagne (Bellevaux) pour 48 élèves de 4^{ème} et 6 accompagnateurs du 17 au 23 mars 2024. Différentes activités seront proposées au cours de ce séjour : activités de ski, chien de traîneaux, cani-randonnée, raquettes, découverte de la montagne. Les objectifs de ce séjour sont la découverte et l'ouverture culturelle et sportive, la responsabilisation des élèves, se mettre en activité et persévérer devant l'obstacle.

La participation financière pour chaque famille est de 392,25 €. L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs soit 2 353,60 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour à Bellevaux et son financement, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 20 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

✓ **Séjour à Londres :**

Il s'agit d'un séjour linguistique pour 47 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et 4 accompagnateurs du 17 au 22 mars 2024.

Durant ce séjour les élèves auront l'occasion de visiter différents lieux emblématiques de Londres (découverte de Westminster, Buckingham Palace, visites de différents musées, visite de la Tower of London, mini-croisière, découverte du quartier de Camden Town, etc.)

Le coût du séjour s'élève à 455,24 €. Une participation du Conseil Départemental à hauteur de 25,00 € par élève participant permet d'abaisser la participation financière des familles à 430,24 €. L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs soit 1 820,96 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour à Londres, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 20 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

✓ **Echange scolaire avec le collège Gérard Philippe (Carquefou)**

Ce projet concerne 27 élèves de la classe de 5^{ème} D. Il s'inscrit dans le cadre de différents parcours en lien avec le projet d'établissement (parcours avenir, parcours citoyen, parcours santé et parcours éducation artistique et culturelle). Les élèves auront ainsi l'occasion de développer différentes compétences telles la connaissance de soi et la connaissance des autres, développer des actions autour des pratiques de pleine nature et découvrir les environnements culturels de Nantes et de la région d'Aizenay. Il aboutira à une semaine d'échange du 10 au 14 juin 2024.

La participation financière des familles est estimée à 61,45 €. L'établissement prend à sa charge la part des accompagnateurs (2 accompagnateurs du collège).

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de l'échange scolaire avec le collège Gérard Philippe situé à Carquefou et son financement, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à sa réalisation.

Pour : 20 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

► **Contrats et conventions.**

- *Convention de partenariat entre le collège et le comité de Vendée de la ligue nationale contre le cancer*

Cette convention a pour objet d'encadrer le projet de prévention des addictions à l'attention des élèves de 3^{ème} participant à l'atelier scientifique (tabac, drogue et alcool). Les séances d'animation d'une durée de deux heures sont prévues le mardi 21 mai 2024 au sein du collège et sont gratuites.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- *Contrats pour la location et la maintenance d'un copieur couleur neuf avec la société Konica Minolta Business :*

Les contrats de location et de maintenance du copieur administratif arrivent à échéance le 26 novembre 2023. Il faut donc le remplacer. Une consultation a été lancée. 3 fournisseurs y ont répondu. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de Konica Minolta. Le matériel retenu est donc un copieur couleur neuf Konica Minolta BC 550i.

Le contrat a une durée de 4 ans et prend effet à la date d'installation du matériel.

Le coût de la location s'élève à 515,47 € HT par trimestre.

Le coût de la maintenance dépend du nombre de copies effectué sachant qu'une copie noir et blanc coûte 0.00235 € HT et une copie couleur 0.0235 € HT.

La société s'engage à ce que les tarifs soient fermes sur la durée du contrat.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ces contrats.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

► **Tarifs 2024**

Les tarifs soumis au vote du conseil d'administration sont les suivants :

- En cas de dégradation ou perte de matériel, facturation selon le coût de la réparation ou du remplacement du matériel ;
- 4,00 € pour un carnet de liaison égaré ou dégradé ;
- 5,00 € pour une carte de demi-pension dégradée ou égarée ;
- 19,00 € pour un manuel égaré, non rendu ou très dégradé ;
- 11,00 € pour un manuel dégradé ;
- 10,00 € pour un livre du C.D.I. égaré, non rendu ou dégradé ;
- 3,90 € pour un livret S.V.T. égaré ou dégradé (niveaux 5^{ème} à 3^{ème}) ;
- 7,90 € pour un badge d'entrée dans l'établissement non rendu ou égaré ;
- 15,00 € pour une clé des sanitaires du 1^{er} étage non rendue ou égarée ;
- Photocopies réalisées par du personnel n'appartenant pas à l'établissement : 0.05 € la copie N&B, 0,20 € la copie couleur,

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

- Prestations accessoires des logements :
 - Electricité : 0,25 € le kwh
 - Gaz : 0,10 € le kwh soit 1,20 € le m3
 - Eau : 3,50 € le m3

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose au vote des membres du Conseil d'Administration l'ensemble des tarifs présentés.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Crédits globalisés 2023**

Les crédits globalisés servent à financer les droits de reprographie et l'achat de manuels scolaires. La subvention 2023 qui nous a été attribuée en juillet 2023 s'élève à 1 409,45 €. Nous proposons au Conseil d'administration la répartition suivante :

- 1 135,20 € pour les droits de reprographie (= somme facturée pour l'année) ;
- le reste de la subvention pour l'achat de manuels scolaires soit 274,25 €.

Remarque : étant donné l'importance du réassort cette année cette somme s'avère insuffisante (total des dépenses 2023 : 1 168,28 €). Une demande de subvention complémentaire a été effectuée. Si celle-ci n'aboutit pas les 894,03 € manquants seront imputés sur les crédits d'enseignement.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration demande aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la répartition des crédits globalisés 2023 comme proposée ci-dessus.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Décisions Budgétaires Modificatives 2023 :**

Madame la Gestionnaire présente deux décisions budgétaires modificatives 2023 :

- *Décision Budgétaire Modificative n°3 pour information :*

Ouverture des crédits suite à l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de la Vendée à hauteur de 3 801,48 € dans le cadre de la loi Egalim. Cette subvention est totalement affectée à l'achat de denrées alimentaires.

Réajustement des crédits sur les manuels scolaires et les droits de reprographie suite à l'attribution de la subvention 2023, soit - 780,50 € sur les manuels scolaires et + 70,95 € sur les droits de reprographie.

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

- *Décision Budgétaire Modificative n°4 pour vote :*

Nous avons obtenu une subvention de 809,20 € de la part de la Communauté de Communes du Pays de St Gilles en lien avec les différents projets pédagogiques réalisés par l'établissement. Cette subvention n'étant pas fléchée, le Conseil d'Administration doit adopter sa répartition. Nous proposons donc d'affecter cette subvention sur les ateliers pédagogiques.

En parallèle, il faut affecter les loyers et les charges locatives des logements de la période septembre-décembre 2023 qui n'ont pas été ouverts au budget initial. Le montant à affecter s'élève à 6 258,88 €. Nous proposons la répartition suivante :

- 1 325,72 € sur le service Activités Pédagogiques, plus précisément sur les crédits d'enseignement ;
- 4 933,16 € sur le Service Administration et Logistique, plus précisément là où les crédits ouverts sont insuffisants à savoir l'entretien et la maintenance des bâtiments, les crédits réception et l'achat de matériels spécifiques dans le cadre du changement du logiciel de gestion financière à compter du mois de janvier 2024.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Prélèvement automatique pour le règlement de la demi-pension**

Madame la Gestionnaire précise que les familles qui le souhaitent peuvent régler la demi-pension en optant pour le prélèvement automatique. Le montant mensuel prélevé est de 55,00 € par mois avec un ajustement à la fin de chaque trimestre. Le prélèvement s'effectue autour du 10 de chaque mois. Afin d'éviter les trop perçus, les familles boursières échelon 2 et 3 seront écartées du prélèvement automatique. Le prélèvement automatique est reconduit d'année en année sauf sur demande de suppression écrite de la famille. Etant donné un changement de logiciel de gestion financière à compter du mois de janvier 2024 le prélèvement automatique sera supprimé sur le T2. Il sera de nouveau effectif à compter du T3. Une information sera transmise aux familles.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote des membres de ce conseil l'échéancier du prélèvement automatique pour le paiement de la demi-pension 2023-2024.

Pour : 21 voix

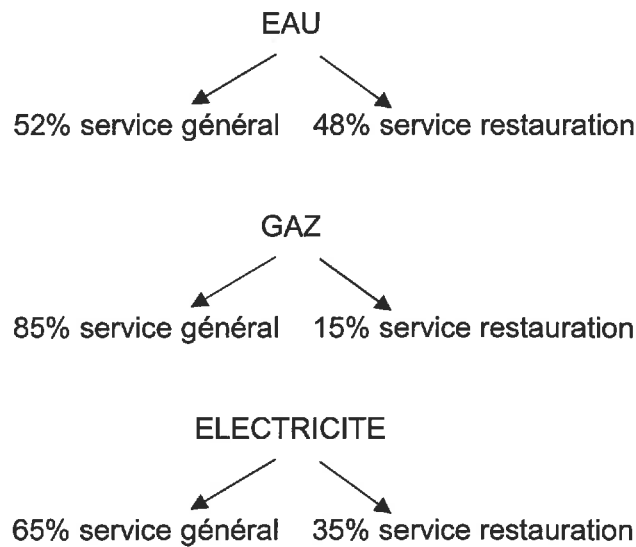
Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Clés de répartition pour le règlement de la viabilisation entre le Service Général et le Service Restauration**

Plusieurs changements vont intervenir avec le nouveau logiciel de gestion financière à compter de 2024. Ainsi le service restauration devient un service autonome. C'est-à-dire qu'il doit supporter l'ensemble de ses dépenses. Jusqu'ici ce n'était pas le cas. En effet, les dépenses de viabilisation du service restauration étaient gérées sur le service général. Elles étaient compensées par un reversement du service restauration vers le service général. A compter de 2024 le reversement ne devient plus possible. Il faut donc trouver des clés de répartition pour la liquidation des factures de viabilisation qui sont globales. Nous proposons les clés de répartition suivantes :

**Conseil d'Administration n° 1
Mardi 03 octobre 2023 à 18h00**



Les clés de répartition ont été calculées selon les surfaces, les consommations électriques des différents matériels et les consommations en eau des usagers.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote des membres de ce conseil les clés de répartition relatives à la viabilisation.

Pour : 17 voix

Abstention : 4 voix

Contre : 0 voix

➤ ***Vente mur d'escalade et remorque***

Le collège dispose d'un mur d'escalade et d'une remorque qui n'ont plus d'utilité. Ils sont donc proposés à la vente. La commune de Moutiers les Mauxfaits est intéressée pour ses établissements scolaires (écoles et collèges). Les deux sont proposés au tarif de 2 500 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote des membres de ce conseil la vente du mur d'escalade et d'une remorque.

Pour : 21 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

IV- Questions diverses

1. Les fournitures scolaires : Pourquoi faire valider en CA des listes de fournitures scolaires émises par les enseignants si elles ne sont pas respectées à la rentrée ? Plusieurs enseignants ont changé ou ajouté des fournitures. Lorsque les parents achètent un kit de fournitures scolaires auprès de la FCPE c'est justement pour éviter de devoir faire les magasins.

Les membres actifs de la FCPE Solje sont en réflexion sur les conditions de poursuite de vente de kits scolaires pour la rentrée 2024.

Monsieur le Principal-Adjoint rappelle que les listes de fournitures sont élaborées en concertation avec les enseignants de l'année n-1. Lors d'une arrivée d'enseignant, celui-ci,

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 03 octobre 2023 à 18h00

selon les méthodes pédagogiques qu'il utilise peut avoir besoin d'un complément de matériel. Il en fait alors la demande aux familles.
Les familles qui rencontreraient des difficultés pour munir leur enfant de ces matériels peuvent en faire une demande d'aide.

2. PIAL : Quel est le nombre d'élèves reconnus MDPH ? Combien d'entre eux sont sans AESH ou avec un nombre d'heure réduit par rapport à ce qui leur est attribué ? Combien de dossiers sont encore en attente de validation ?

Monsieur le Principal-Adjoint précise que le PIAL d'Aizenay regroupe 11 établissements : le lycée Colette le Bret, le collège Soljenitsyne et les 9 écoles du secteur.
A ce jour, 68 élèves sont accompagnés et/ou dotés de matériels pédagogiques adaptés par 31 AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap).
Les besoins notifiés sont couverts à 87%. Une nouvelle AESH est nommée au mois d'octobre. Il y aura 32 AESH et une couverture de 90%, il manquera encore 3 AESH dans le PIAL.

3. L'aumônerie : La FCPE Solje a lancé une pétition en ligne demandant la fermeture de l'aumônerie au sein du collège. Quelle est la situation à ce jour ? Quel est le nombre d'élèves inscrits ?

Monsieur le Principal-Adjoint indique qu'à ce jour, il y a un inscrit à l'aumônerie. Les séances devaient débiter le 6 octobre 2023.

Monsieur le Principal-Adjoint présente les dates prévisionnelles des futures séances du Conseil d'Administration avec les thèmes principaux qui y sont associés :

- JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 – *BUDGET*
- MARDI 30 JANVIER 2024 – *DOTATION GLOBALE HORAIRE*
- JEUDI 11 AVRIL 2024 – *COMPTE FINANCIER*
- MARDI 2 JUILLET 2024 – *BILAN ANNUEL (devra être avancé – DNB2024)*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président du Conseil d'Administration lève la séance à 19h40.

La Secrétaire de Séance
Madame Mariannick BERTIN

Le Président de Séance
Monsieur Samuel BUIL

